

# PRATIQUES ÉTHIQUES EN RELATIONS PUBLIQUES

L'Éthique.

Fondements et problématiques contemporaines

Blackburn, P. (1996). « Questions préliminaires ». Chapitre 1, dans *L'Éthique. Fondements et problématiques contemporaines*. Montréal : ERPI, pages 3 à 30.

## CHAPITRE 1

# Questions préliminaires

Qu'est-ce que l'éthique ?

Portons-nous fréquemment des jugements moraux ?

À quoi sert l'éthique ?

À quand remontent les débuts de la réflexion éthique ?

Qu'est-ce qu'une conscience morale ?

D'où vient la conscience morale ?

Quels types de questions relèvent de l'éthique ?

Quelles idées erronées entend-on couramment  
à propos de l'éthique ?

Quels liens y a-t-il entre l'éthique et le droit ?

Quels liens y a-t-il entre l'éthique  
et les sciences humaines ?

Résumé

Matière à réflexion [Thoreau, King, Kohlberg]

Exercices

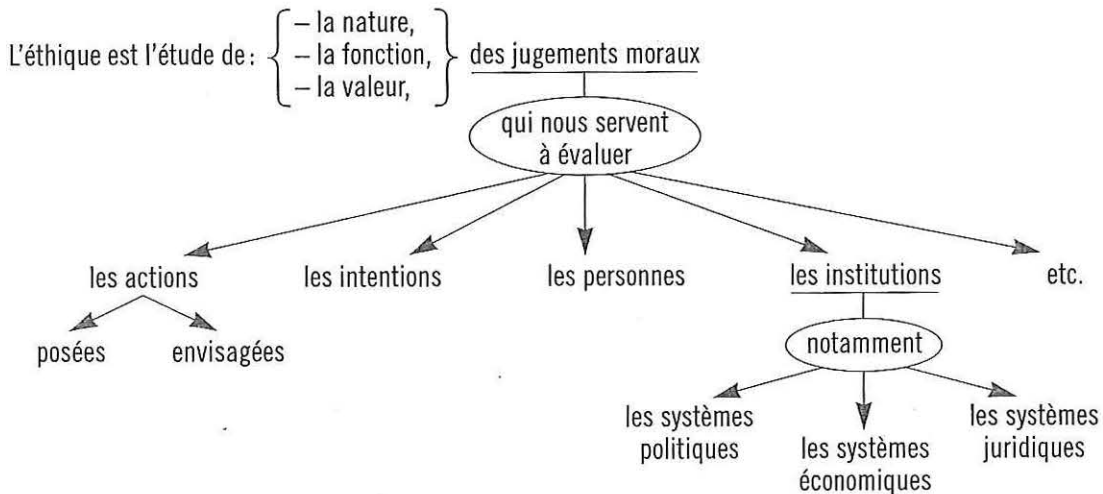
Pour en savoir plus...

# Qu'est-ce que l'éthique ?

L'éthique est une des branches de la philosophie. Elle s'intéresse à la morale et élabore des analyses et des théories sur la nature, la fonction et la valeur des jugements moraux. Ces jugements nous servent à évaluer le comportement d'autrui et l'organisation de la société ainsi qu'à guider nos propres actions<sup>1</sup>.

L'éthique appliquée étudie les problèmes moraux auxquels nous faisons face quotidiennement, que ce soit individuellement ou collectivement, et tente de les résoudre ou, à tout le moins, d'en faire progresser l'analyse. Un étudiant qui se demande s'il doit tricher à un examen ou s'il doit intervenir pour empêcher un ami de se suicider fait face à un problème individuel. En revanche, la question de savoir quelle position il serait juste d'adopter sur les revendications territoriales des autochtones ou quel investissement en ressources humaines et matérielles il est juste d'affecter, dans le système de santé, aux soins des bébés nés très prématurément sont des problèmes qui se posent à une collectivité.

L'éthique professionnelle, souvent appelée *déontologie*, est une branche de l'éthique appliquée qui s'intéresse quant à elle aux problèmes moraux particuliers qui se posent aux professionnels, tels que les avocats, les ingénieurs, les médecins, les infirmières ou les travailleurs sociaux.



1. Il est à noter que l'on emploie souvent le terme « morale » à la place de « éthique ». Le contexte permet habituellement de préciser aisément de quoi l'on parle. Ainsi, la morale catholique désigne l'ensemble des règles de conduite préconisées par la religion catholique (par exemple, l'interdiction de l'avortement et de la contraception artificielle). La morale d'Aristote se rapporte plutôt aux théories d'Aristote concernant la morale. De nos jours, certains utilisent systématiquement *éthique* plutôt que *morale*, car ce dernier terme leur apparaît désuet. Ils diront ainsi que l'éthique des membres du Barreau est déficiente, voulant exprimer par là que la morale des membres du Barreau est déficiente. Là encore, le contexte permet aisément de préciser de quoi il est question.

Si on la situe dans l'ensemble des manifestations de la pensée critique propre à l'être humain, on peut aussi concevoir l'éthique comme l'examen de la justification rationnelle de nos jugements moraux. L'éthique vise à nous permettre de faire des *évaluations morales* plus réfléchies, plus critiques et plus rationnelles du comportement d'autrui, de l'organisation de la société ou de nos propres *décisions*.

## **P**ortons-nous fréquemment des jugements moraux ?

Examinons une tranche de vie quotidienne d'une personne que nous appellerons Nathalie. Nous sommes le 30 septembre 1994, il est 22 heures et Nathalie regarde le journal télévisé.

«Après leur débarquement de la semaine dernière, les soldats américains mandatés par l'ONU à Haïti ont découvert les difficiles conditions de vie qui prévalent là-bas. Aujourd'hui, on a assisté à des scènes de violence à Port-au-Prince, comme en témoignent les images suivantes.»

*Hum... Que penser de tout cela ? Les Américains sont-ils vraiment désintéressés ?... Pourquoi les soldats assistent-ils impassibles à de tels massacres ? On dit que leurs supérieurs leur ont ordonné de ne pas intervenir pour éviter que la population haïtienne et la communauté internationale ne les perçoivent comme des envahisseurs... Bon, mais quand même, un soldat doit-il obéir à de tels ordres alors qu'il pourrait sauver des vies ? Hum... Et puis, pour éviter une confrontation avec l'armée de la junte, les Américains ont amnistié les dictateurs... A-t-on le droit d'amnistier de tels criminels ? Sûrement pas. Par contre, ça a permis de sauver des vies. Habituellement, un débarquement ne se fait pas sans effusion de sang. Bon. Mais est-il acceptable d'amnistier des criminels pour sauver des vies ? C'est bien embêtant.*

«La Cour suprême du Canada vient d'accepter l'état d'intoxication extrême comme défense dans les cas d'agressions sexuelles. En effet, un alcoolique de soixante-douze ans qui avait...»

*Hein, quelle imbécillité ! Ça n'a pas de bon sens, c'est inacceptable ! Voyons, qu'est-ce qui leur a pris ! ? ! ...*

«... ce type de défense est déjà accepté au pays dans les cas de meurtres et de vols.»

*Oups ! Si c'est accepté dans le cas de meurtres... Bon, c'est sûr qu'il faut être cohérent, mais ce serait aussi cohérent de refuser ce motif de défense dans tous les cas. Il faudrait que j'y pense.*

«... en Australie et en Nouvelle-Zélande, où ce type de défense est permis, il n'a été utilisé avec succès que dans deux cas sur plus de mille où on l'a invoqué.»

*Bon, ça c'est rassurant. La Cour a dû tracer des balises bien strictes. Ça a quand même l'air très louche. Il faudrait que je vérifie exactement ce qu'ils entendent par «intoxication extrême»<sup>2</sup>.*

---

2. Environ un mois plus tard, Nathalie fut rassurée de lire dans les journaux que le ministre canadien de la justice avait déclaré qu'il était évident que l'ivresse ne pourrait servir de défense dans le cas d'un crime et qu'il allait amender le Code criminel de façon à l'interdire.

« L'avocat Claude F. Archambault est radié pour six mois pour avoir incité un témoin à se parjurer et à fabriquer une fausse preuve. Il avait déjà été condamné... »

*Six mois, ça n'a pas de bon sens: il mériterait d'être radié à vie! Qu'est-ce que c'est que cette farce? Ce n'est pas suffisamment dissuasif, six mois!... Quelle espèce de justice est-ce cela?... Bien entendu, il a été jugé par ses pairs: ça sent mauvais. Mais comment faire autrement!?! Chose certaine, six mois c'est ridiculement bas.*

« La commission Krever, qui enquête sur la responsabilité de la Croix-Rouge dans la distribution de sang contaminé, a siégé aujourd'hui à Montréal. »

*Que penser de cette affaire? C'est sérieux. Des hémophiles ont été contaminés par le virus du sida et en sont morts. La même chose s'est d'ailleurs produite en France et en Allemagne. Et ce ne sont pas là des erreurs excusables. Il s'agit, semble-t-il, de vraie négligence!*

« En France, le gouvernement vient d'interdire le port du voile islamique dans les écoles. »

*Hum... Va-t-il falloir que nous en arrivions à cela ici? Je ne sais pas trop.*

« À cause d'un différend salarial, la saison de hockey, qui devait débiter samedi prochain, est en péril. Les propriétaires ont en effet annoncé qu'ils reportaient le début de la saison... »

*Il y a des joueurs de hockey bien sympathiques, mais les salaires de certains d'entre eux sont indécentes. Il y en a qui gagnent plus en un an que les parents d'une famille canadienne moyenne durant toute leur période active, soit environ une quarantaine d'années. Certains gagnent plus en quelques matchs que le premier ministre en un an. Je sais que c'est à ça que mène parfois l'économie de marché, mais il y a des niveaux d'inégalité qui sont injustifiables.*

« Passons maintenant aux nouvelles du sport... »

(Nathalie se lève et va fermer le téléviseur. Elle poursuit son monologue intérieur.)

*Bon, qu'est ce que je fais? Est-ce que je lis le roman d'Alison Lurie que je viens de m'acheter? Hum... Je dois donner un cours demain matin. Si je passe une partie de la nuit à lire je vais rater mon cours de demain. Bon. Je pourrais toujours dire que je suis malade... Non, ça n'a pas de bon sens, je me suis engagée à donner mes cours. Si je voulais passer mes nuits à lire des romans, je n'avais qu'à demander un congé. Et puis demain matin les étudiants vont se donner la peine de se rendre en classe. Je ne peux pas leur faire ça. De plus, je trouve inacceptable que certains de mes collègues prennent des congés de maladie quand ils ne sont pas malades... Si je veux être cohérente avec moi-même, je ne dois pas faire cela. Je vais me coucher...*

(Nathalie va se coucher.)

*Ah oui, c'est vrai! Dans quelques semaines je dois aller voter. Hum... Pour qui devrais-je voter? Pour le parti qui a le meilleur chef, pour celui qui a le meilleur candidat local ou pour celui qui a le meilleur programme?*

(Nathalie s'endort.)

Cet exemple, qui est passablement représentatif d'une part importante de nos réflexions, met en évidence plusieurs points.

- ❖ En tant que *spectateurs*, nous évaluons couramment sur le plan moral les comportements d'autrui, les institutions et les pratiques admises dans notre société ou dans d'autres sociétés.

Les réflexions de Nathalie ne sont pas celles de quelqu'un qui porte un intérêt particulier aux questions morales. Elles illustrent au contraire des réflexions que chacun d'entre nous pourrait se faire spontanément.

Ainsi, parmi les réflexions de Nathalie, on trouve notamment les jugements moraux suivants :

- il est inacceptable d'amnistier les criminels de la junte haïtienne ;
- il est inacceptable de permettre d'invoquer l'intoxication extrême comme défense dans les cas d'agressions sexuelles ;
- l'avocat qui a incité au parjure mériterait d'être radié à vie ;
- les salaires de certains joueurs de hockey sont indécents ;
- l'économie de marché peut mener à des niveaux d'inégalité salariale injustifiables.

- ◆ En tant qu'*acteurs* prenant part aux événements, nous évaluons quotidiennement sur le plan moral les nombreuses options qui se présentent à nous.

Par exemple, Nathalie se demande si elle devrait passer une partie de la nuit à lire, quitte à manquer son cours du lendemain. Elle se demande aussi pour qui voter.

- ◆ Ces évaluations morales reposent sur des principes rationnels qui ont une certaine généralité et qui ne sont pas arbitraires.

Ainsi, Nathalie, lorsqu'elle réfléchit à la contamination des hémophiles, utilise le principe voulant que *certaines erreurs sont excusables* et que *d'autres ne le sont pas*. Lorsqu'elle envisage la possibilité de ne pas donner son cours le lendemain, elle fait appel aux principes courants selon lesquels *on doit respecter ses engagements* et *il faut respecter autrui*. Elle invoque aussi le principe suivant lequel *il faut être cohérent*, qui est d'ailleurs également présent dans ses réflexions sur la décision de la Cour suprême.

- ◆ Certaines de ces évaluations, et les décisions qui en découlent, peuvent être déchirantes.

On le voit lorsque Nathalie se demande comment évaluer l'accord entre les autorités américaines et haïtiennes qui, s'il a l'avantage de sauver des vies, a le désavantage d'amnistier des gens qui ont commis des crimes graves. Bien entendu, si Nathalie est déchirée par cette question, ce n'est pas parce que son avis risque d'avoir une quelconque influence sur la situation haïtienne. C'est bien plutôt parce qu'elle est soumise à des sentiments moraux contradictoires relativement forts. Et il en allait probablement de même des juges de la Cour suprême qui ont eu à décider s'il fallait accepter l'intoxication extrême comme motif de défense dans les cas d'agression sexuelle<sup>3</sup>.

- ◆ Les évaluations morales peuvent avoir trait à des questions bien quotidiennes. Elles ne se rapportent pas nécessairement aux problèmes complexes et apparemment presque insolubles qui viennent spontanément à l'esprit lorsqu'on pense à l'éthique.

---

3. *Reine contre Daviault*, 30 septembre 1994. La décision fut partagée : six juges pour, trois contre. Contrairement à ce que certains pourraient penser, les deux juges féminins, L'Heureux et McLaughlin, étaient en faveur.

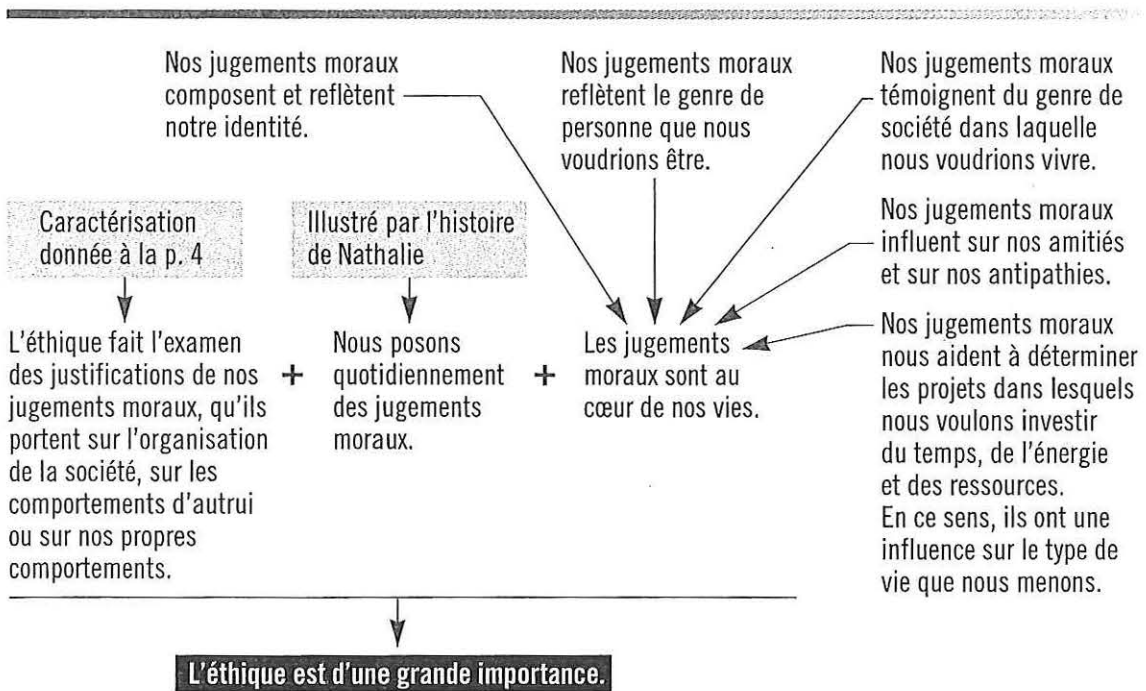
- ◆ Dans le prolongement de la remarque précédente, on peut noter que certains problèmes de nature éthique se résolvent assez aisément. Pensons par exemple à la décision de Nathalie d'aller donner son cours. D'autres, par contre, exigent davantage de réflexion, comme l'illustre la réflexion de Nathalie sur son vote aux prochaines élections.



## quoi sert l'éthique ?

En réponse à la première question posée dans ce chapitre, nous avons dit que l'éthique fait l'examen des justifications des jugements moraux, qu'ils portent sur les comportements d'autrui, sur l'organisation de la société ou sur nos propres comportements. Si ces jugements jouaient un rôle négligeable dans nos vies, l'éthique n'aurait peut-être pas une grande importance. Mais, comme nous venons de le montrer, ces jugements sont courants. En fait, si l'on y pense un peu, ils sont au cœur de nos vies. Ils composent et reflètent notre identité ainsi que le genre de personne que nous désirons être. Ils témoignent du genre de société dans laquelle nous voudrions vivre et peuvent contribuer à orienter le développement de nos sociétés. Ils influent sur nos amitiés et sur nos antipathies. Ils guident le choix de nos investissements de temps, d'énergie et de ressources, et ont de ce fait une influence sur le type de vie que nous menons.

Bref, sous forme de schéma en arbre<sup>4</sup>:



4. Les schémas en arbre sont une façon de représenter graphiquement une argumentation. Pour plus de détails, voir Pierre Blackburn, *Logique de l'argumentation*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, ERPI, 1994, chap. 4.

Poursuivons. En tant qu'êtres humains, comme nous l'avons souligné, nous évaluons le comportement d'autrui et l'organisation de la société, et nous prenons des décisions. Or, même si nous le faisons sans réfléchir explicitement aux *composantes morales* de nos évaluations ou de nos décisions, celles-ci n'en demeurent pas moins présentes. Ces évaluations et ces décisions comportent donc une dimension morale, même lorsque nous n'en sommes pas conscients. Bien entendu, ces présupposés de nature morale, qui nous influencent à notre insu, peuvent être tout à fait valables. Mais ils peuvent aussi être problématiques, voire même erronés. La mise à jour de ces présupposés peut donc nous être utile. Sur le plan individuel, elle nous permet en effet de mieux nous connaître et, peut-être, de nous améliorer. Sur le plan collectif, elle peut aider à éviter que ne surviennent des catastrophes sociales ou que ne soient maintenues des institutions injustes. L'histoire regorge d'exemples illustrant comment des présupposés douteux de nature morale ont contribué au déclenchement de guerres ou à la discrimination contre certains groupes de personnes.

Mais il arrive également que nous réfléchissions en pleine connaissance de cause aux dimensions morales d'une action envisagée, du comportement d'autrui ou d'un élément de l'organisation sociale. Cela se produit par exemple dans une situation inattendue, nouvelle, particulièrement complexe ou lourde de conséquences. Lorsque c'est le cas, l'exercice de la pensée critique sur les questions morales nous rend plus perspicaces.

L'éthique peut donc nous aider à juger de la valeur des composantes morales présentes dans les actions et les évaluations quotidiennes que nous effectuons sans trop y penser, pour ainsi dire en « mode automatique ». Elle peut également nous éclairer lorsque nous sommes confrontés à des questions morales qui nous placent en « mode réflexif » et nous renvoient à nous-mêmes.

Dans le passage suivant, le philosophe Richard Paul situe de manière intéressante la place de la pensée critique dans l'ensemble des activités humaines :

Par une curieuse ironie du sort, l'être humain n'est pas seulement l'unique animal « logique », il est aussi l'unique animal « illogique ». Il est l'unique animal qui utilise des significations — idées, concepts, analogies, métaphores, modèles, théories et explications — pour donner un sens aux choses, les comprendre, les prévoir et les maîtriser. Il est aussi le seul à se servir de significations pour se renier, se contredire et s'abuser, pour interpréter les faits de manière erronée, les dénaturer et les transformer en stéréotypes, ainsi que pour nourrir son dogmatisme, ses préjugés et son étroitesse d'esprit. L'être humain est l'unique animal dont la pensée peut être dite claire, précise, exacte, adéquate, cohérente, profonde et impartiale ; mais il est également l'unique animal dont la pensée est souvent imprécise, vague, inexacte, inadéquate, superficielle, triviale ou tendancieuse.

À la lumière de cette dichotomie paradoxale, on comprend mieux la raison d'être de la pensée critique. L'être humain ne devrait pas se fier simplement à son instinct, ni croire sans se poser de questions tout ce qui

lui passe par l'esprit, ni admettre comme vérité incontestable tout ce qui lui est enseigné. Il ne devrait pas non plus présumer que son expérience est toujours fiable. Il lui faut construire, en matière de croyance, de vérité et de validité, des critères solides sur le plan intellectuel, car ceux-ci ne sont pas innés. Et il doit cultiver des habitudes et des traits de caractère qui lui permettent d'intégrer ces critères à sa vie<sup>5</sup>.

C'est dans cet esprit que nous concevons le rôle et l'importance de la réflexion éthique et que nous avons rédigé le présent ouvrage.



## quand remontent les débuts de la réflexion éthique ?

Les origines de l'éthique se perdent dans la nuit des temps. On trouve des écrits théoriques sur l'éthique en Orient dès le v<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne. Le philosophe Mo-tseu (479 av. J.-C.–381 av. J.-C.), qui vécut durant la « période des cent écoles » en Chine, discute par exemple de diverses questions ayant trait à la justice, telles que la légitimité des guerres, la lutte contre la pauvreté, les privilèges des puissants, etc. Il y montre que ce n'est pas parce qu'une pratique est traditionnellement acceptée qu'elle est nécessairement bonne. Des débats éthiques remarquables eurent d'ailleurs lieu entre les disciples de Mo-tseu et les tenants des positions d'un autre philosophe chinois, Confucius (v. 555 av. J.-C.–v. 479 av. J.-C.). Les Grecs Platon (428 av. J.-C.–348 av. J.-C.) et Aristote (384 av. J.-C.–322 av. J.-C.) développèrent aussi des théories éthiques qui nous sont parvenues<sup>6</sup>.

Toutefois, la réflexion éthique remonte à bien plus loin. Le code mésopotamien d'Hammurabi (1728 av. J.-C.–1646 av. J.-C.) est un texte de loi qui, de toute évidence, est le fruit de réflexions éthiques. Les réflexions sur des problèmes moraux sont en outre présentes et mises en scène dans une multitude de légendes, d'épopées et de textes sacrés, tels que le *Mahābhārata* (v. 1000 av. J.-C.), l'épopée de Gilgamesh (3000 av. J.-C.) ou l'*Odyssée* (viii<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). L'historien des sciences Jacques Roger, à qui l'on demandait à quand remonte la médecine, répondit qu'elle avait toujours existé parce que la souffrance physique avait toujours existé. On peut être ici tenté de répondre un peu de la même manière et dire que la réflexion éthique a toujours existé parce que les problèmes moraux ont toujours été présents dans la vie humaine. On peut aisément s'imaginer, par exemple, un hominien d'il y a plusieurs milliers d'années se demandant quoi faire devant son compagnon de chasse, grièvement blessé par un animal, qui lui demande d'abrèger ses souffrances en le tuant.

5. Richard Paul, *Critical Thinking*, Rohnert Park (Ca), Center for Critical Thinking and Moral Critique, 1990, p. 44-45.

6. On trouve un extrait d'un traité de Mo-tseu dans la rubrique *Matière à réflexion* du chapitre 2. Sur l'éthique utilitariste de Mo-tseu, voir Yi Pao Mei, *Motse* (Hyperion, Westport, 1973), Mo Tzu, *Basic Writings* (trad. de Burton Watson, New York et Londres, Columbia University Press, 1963) ainsi que les traductions de textes de Mo-tseu citées dans la deuxième édition de notre *Logique de l'argumentation* (Montréal, ERPI, 1994) aux p. 313-322. Sur l'éthique de Platon, voir sa *République* et sur celle d'Aristote, voir son *Éthique à Nicomaque*.



# Qu'est-ce qu'une conscience morale ?

Considérons la caractérisation suivante d'une conscience morale. Nous pouvons en faire le point de départ de nos réflexions sur l'expérience morale.

---

## ATTITUDES CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE AYANT UNE CONSCIENCE MORALE (D'APRÈS RICHARD BRANDT)<sup>7</sup>

1. Elle éprouve de l'aversion pour certains types d'actions, même si ces actions ne lui nuisent pas.
2. Lorsqu'elle doit choisir entre plusieurs actions possibles qu'elle répugne toutes à faire, elle compare l'intensité de ses aversions et choisit l'action qu'elle répugne le moins à faire.
3. Lorsqu'elle considère qu'elle a agi à l'encontre de ses aversions, elle a tendance à se sentir coupable, à moins qu'il n'existe une circonstance qui excuse cette action (par exemple une mauvaise évaluation de la situation ou l'impossibilité d'agir autrement).
4. Lorsqu'elle répugne à commettre une action d'un certain type, elle désapprouve ceux qui commettent ce type d'actions, sauf s'il existe des circonstances qui les excusent.
5. Elle peut admirer quelqu'un qui accomplit certains types d'actions, sans pourtant désapprouver quelqu'un qui ne les fait pas.
6. Elle désapprouve l'absence, chez autrui, des aversions qu'elle éprouve.
7. Elle croit que ces attitudes sont rationnellement justifiées d'une manière ou d'une autre.

---

Illustrons chacune de ces attitudes caractéristiques.

### 1. *Éprouver de l'aversion pour certains types d'actions.*

La plupart des gens — sinon tous — éprouvent de l'aversion pour le meurtre. Ils répugneraient à assister à un meurtre sans réagir, même si leur vie n'était pas en danger.

### 2. *Comparer l'intensité de ses aversions.*

On n'aimerait pas écraser un chat en automobile. On n'aimerait pas non plus écraser un enfant en automobile. Dans une situation où l'on serait obligé de faire l'un ou l'autre, on évaluerait (très rapidement!) l'intensité relative de ces aversions et on agirait en conséquence.

### 3. *Avoir tendance à se sentir coupable.*

À moins d'être totalement insensible aux animaux, si vous écrasez un chat avec votre automobile, vous éprouverez de la culpabilité, sauf s'il y a une circonstance qui excuse votre action. Ce pourrait être le cas par exemple si vous vouliez éviter un enfant ou s'il ne vous était pas *possible* de l'éviter parce que

---

7. Cette caractérisation a été élaborée par le philosophe Richard B. Brandt dans *A Theory of the Good and the Right*, Oxford, Oxford University Press, 1979, chapitre 9 et dans l'article «The Explanation of Moral Language», publié dans l'ouvrage de David Copp et David Zimmerman (dir.), *Morality, Reason and Truth*, Totowa, Rowman & Allanheld, 1985, p. 109 et s.

vous ne l'avez pas vu à temps<sup>8</sup>. Supposons qu'à un coin de rue un mendiant vous demande vingt-cinq cents. Si vous ne lui donnez rien, vous éprouverez peut-être un léger sentiment de culpabilité<sup>9</sup>. Vous risquez également de ressentir de la culpabilité si vous trichez à un examen et obtenez une note plus haute qu'une de vos amies. Pensons aussi au cas où des circonstances particulières vous «obligent» à mentir à votre meilleur ami...

C'est de cette culpabilité dont parlait le Grec Isocrate (436 av. J.-C.–338 av. J.-C.) lorsqu'il disait: «Si tu commets un acte dont tu as à rougir, n'espère jamais le cacher, car s'il échappe aux autres, il sera toujours connu de toi-même<sup>10</sup>.» C'est aussi d'elle dont il est question dans ce qui suit: «Arbouchet voulut un jour que des Betchouanas lui disent s'ils avaient une conscience: "Oui, tous en ont une", répliquèrent-ils. "Et que leur dit-elle?" "Elle se tient tranquille quand ils agissent bien, et les torture quand ils font des péchés<sup>11</sup>." »

#### **4. Désapprouver certains comportements d'autrui.**

Supposons que vous soyez en faveur d'un hockey loyal et que vous appreniez qu'un de vos coéquipiers de hockey blesse volontairement les joueurs des équipes adverses, vous désapprouverez son comportement. De même, si le harcèlement sexuel vous répugne et que vous apprenez que votre voisin, propriétaire d'usine, s'y livre à l'endroit de ses employées, vous désapprouverez son comportement.

#### **5. Admirer autrui pour certains types d'actions.**

Quelqu'un qui ne donne pas beaucoup d'argent pour l'aide au Tiers-Monde ne vous semblera sans doute pas immoral<sup>12</sup>. Cependant, vous admirerez probablement quelqu'un qui le fait. Autre exemple? En octobre 1994, un reportage télévisé racontait l'étonnante vie d'une Québécoise de Saint-Anselme, Louise Brissette, qui a adopté vingt-quatre enfants handicapés.

#### **6. Désapprouver l'absence d'aversion chez autrui.**

Si vous apprenez qu'un exportateur de vin autrichien savait que le vin qu'il exportait au Canada était frelaté — comme cela s'est produit dans les années 80 —, alors vous désapprouverez qu'il en ait quand même permis la vente. Vous trouverez probablement que cette personne était aussi quelque peu «dérangée» de ne pas s'être souciée davantage de ce qu'elle faisait. Qu'on soit ou non d'accord avec l'objet de sa haine, le poète Paul Éluard

---

8. ◀ Si vous vous croyez plutôt insensible ou même totalement insensible au sort des animaux, il pourrait être intéressant pour vous de lire le texte extrait de *Baleine à tuer*, de Farley Mowat, dans les *Textes complémentaires*. Cela vous permettrait de tester le degré réel de votre insensibilité. ▶

9. Il est à noter que les gens qui refusent de donner disent souvent: «Je n'ai pas d'argent sur moi», laissant entendre par là qu'ils voudraient bien donner et qu'ils le feraient si seulement cela leur était possible.

10. Isocrate, À *Démonicos*, § 16, dans *Discours*, tome 1, trad. de G. Mathieu et É. Brémond, Paris, Les Belles Lettres, 1963, p. 126.

11. E. Westermarck, *L'origine et le développement des idées morales*, Paris, Payot, 1928, I, p. 131-132.

12. ◀ Le texte du philosophe Peter Singer, intitulé *L'abondance et la faim dans le monde*, cité dans les *Textes complémentaires*, pourrait vous faire changer de position sur cette question. ▶

allait dans le même sens lorsqu'il disait: «C'est entendu je hais le règne bourgeois. Le règne des flics et des prêtres. Mais je hais plus encore l'homme qui ne le hait pas<sup>13</sup>.»

### 7. Considérer qu'il y a une justification rationnelle.

Le chrétien qui est contre la légalisation de l'avortement croit fondamentalement qu'il a de bonnes raisons d'adopter cette position. Le militant pro-choix, qui est en faveur de la légalisation de l'avortement, le pense aussi. Celui qui est offusqué par les injustices sociales qu'il observe pense que sa position est justifiée. Vous pouvez penser personnellement que votre attitude envers les gens qui ne portent pas aide aux démunis est rationnellement justifiée, qu'elle n'est pas de même nature que votre préférence, par exemple, pour la tarte aux fraises plutôt que pour la tarte aux bleuets.

Ces illustrations nous ont permis de préciser différents traits d'une conscience morale, telle que la présente Brandt. Peut-on affirmer que chaque être humain a une conscience morale en ce sens? Il est bien difficile de le dire. Pensons à un cas extrême, celui d'un meurtre ou d'un acte de torture purement gratuit. Y a-t-il des gens qui envisageraient avec indifférence de torturer quelqu'un ou de voir torturer quelqu'un? Il nous semble que non, si l'on fait exception des cas pathologiques, de ces personnes qui resteraient insensibles ou tireraient un plaisir de ce spectacle. Elles ont assurément quelque chose d'inhumain<sup>14</sup>. Il est vrai que bien des gens commettent des meurtres. Mais y a-t-il beaucoup de meurtriers qui resteraient vraiment indifférents au souvenir d'un meurtre gratuit lorsqu'ils y réfléchiraient à tête reposée? Je ne crois pas. Évidemment, nous avons pris des cas extrêmes. Tout ce que ces exemples tendent à prouver, c'est que les êtres humains — sauf quelques rares exceptions qui relèvent plutôt de la pathologie — ont en général une conscience morale *minimale*<sup>15</sup>. Mais il y a une différence entre la conscience morale caractérisée ci-dessus et une sensibilité ou une conscience morales qui ont été pleinement développées sur la base d'une réflexion critique.

Il semble que chaque être humain est tout au moins *parfois* capable d'adopter le point de vue moral. C'est un des buts de ce livre que de contribuer à développer cette sensibilité et cette conscience morales à la lumière de la pensée critique.



## 'où vient la conscience morale?

En matière de morale, nous avons des croyances qui nous semblent vraies et auxquelles nous nous fions. Ce peut être le cas, par exemple, d'affirmations

13. Cité en exergue dans Bruno Roy, *Mémoire d'asile*, Montréal, Boréal, 1994.

14. Voir, par exemple, le numéro d'hiver 1994 de la revue littéraire *Granta*, qui contient deux autobiographies de meurtriers en série. Tous deux sont à ranger dans la catégorie des insensibles.

15. Cette position est, nous l'admettons, de toute manière discutable. Il est à noter que la cohérence de la suite de cet ouvrage n'exige pas qu'on admette l'existence chez tous les êtres humains de cette conscience morale minimale.

comme « Il ne faut pas tuer » et « L'esclavage est mal », qui nous semblent *vraies* ou, si l'on n'aime pas utiliser ce qualificatif à propos d'évaluations morales, qui nous semblent *rationnellement justifiées*<sup>16</sup>. D'autres idées nous apparaissent fausses ou, à tout le moins, ne pas être rationnellement justifiées. Il en va ainsi par exemple de « Il est admissible de tuer un enfant si on est certain d'échapper à la justice » ou « Il est correct d'induire en erreur un étudiant sur la matière à l'examen afin de le faire échouer. »

D'où viennent ces croyances? Pourquoi disons-nous qu'il est vrai que « tuer est mal » et qu'il est faux que « les femmes ne doivent pas avoir le droit de vote »? D'une certaine manière, ces croyances proviennent de notre culture ou de notre formation. Il est bien vrai que la culture joue un rôle important dans ce processus: la majorité des Québécois d'aujourd'hui trouvent le divorce tout à fait acceptable, tandis que les Québécois d'il y a cent ans auraient plutôt trouvé cette pratique inacceptable. C'est du reste encore ainsi que le voient les Irlandais qui ont voté « non » à un référendum, dans les années 80, qui proposait de légaliser le divorce. La culture contribue sûrement à façonner ces manières différentes de voir les choses. *La culture et l'éducation constituent un environnement dans lequel nous évoluons. Il y circule des croyances qui nourrissent nos réflexions.* Ce sont des croyances, des arguments, des préjugés, des présupposés parfois agencés bien distinctement en systèmes d'idées reliées, qu'on appelle parfois des idéologies.

On peut avoir diverses attitudes face au milieu culturel dans lequel nous baignons. On peut notamment:

- ◆ demeurer passif et reproduire les idées dominantes;
- ◆ s'en remettre à une autorité et abdiquer ses responsabilités, par exemple se soumettre aux idées d'un groupe ou d'un chef, religieux ou non religieux;
- ◆ endosser la première idée reçue pour se sécuriser sans chercher à s'améliorer ou à réviser ses croyances;
- ◆ adopter une attitude critique et chercher à remettre en question ses propres croyances pour s'améliorer.

S'il est vrai que nos croyances en matière de morale sont établies à partir du milieu dans lequel nous baignons depuis notre enfance, elles sont également le résultat des attitudes que nous avons face à cet environnement culturel. On s'en aperçoit aisément si l'on s'arrête au fait que les individus peuvent refuser certains des jugements moraux communément acceptés dans leur culture. Au surplus, rares sont les cultures qui ne véhiculent qu'un seul code moral. Dans nos sociétés, bien des croyances morales répandues

---

16. Deux raisons, au moins, font que certains auteurs préfèrent ne pas utiliser le qualificatif « vrai » quand il est question d'évaluations morales. La première est que « vrai » a un côté définitif, infaillible, associé dans l'esprit de certains au dogmatisme. « Rationnellement justifié » témoignerait quant à lui d'une plus grande modestie. La deuxième raison est que, selon une théorie répandue, un jugement est vrai lorsqu'il correspond à la réalité, lorsqu'il est en quelque sorte une bonne « photographie » de la réalité. Comme cette conception s'applique mieux à des jugements de fait, tels que « Nathalie a les cheveux blonds », qu'à des jugements d'évaluation morale, tels que « La discrimination salariale fondée sur le sexe est injuste », certains croient qu'utiliser « vrai » pour qualifier les jugements d'évaluation morale revient à endosser une conception « photographique » de la morale, de valeur douteuse, selon laquelle les valeurs seraient des choses de même nature que les objets qui nous entourent.

entrent en conflit les unes avec les autres. En d'autres termes, la raison peut intervenir dans l'acceptation ou le rejet des croyances. Les individus peuvent adopter une attitude distanciée et critique envers les croyances qui circulent dans les sociétés où ils vivent. Certaines sociétés, comme les nôtres, donnent accès à une grande diversité de croyances et favorisent ainsi un débat public qui contribue en retour à modifier l'environnement culturel.

Dans le texte du biologiste Charles Darwin (1809–1882), *Le sens moral*, qui est cité dans les *Textes complémentaires*, on trouvera une conception élégante de l'origine de la conscience morale. Darwin y marie des instincts sociaux d'origine biologique, des éléments culturels et l'activité réflexive des individus.

## Quels types de questions relèvent de l'éthique ?

Nous avons dit précédemment que l'éthique fait l'examen des justifications rationnelles de nos jugements, que ceux-ci portent sur les comportements d'autrui, sur l'organisation sociale ou sur nos propres comportements.

Arrêtons-nous à faire un tour d'horizon du genre de questions qui peuvent relever de l'éthique.

- ◆ Que faut-il penser d'un personnage comme Hitler ? Pourquoi ?
- ◆ Que faut-il penser d'une personne comme Mère Teresa ? Pourquoi ?
- ◆ Que faut-il penser de ceux qui vendaient ou qui achetaient des esclaves à Montréal il y a deux cents ans ?
- ◆ Que faut-il penser de ceux qui ne participaient pas à ce commerce mais qui ne le dénonçaient pas ?
- ◆ Que penser des gens qui ont gardé le silence et qui savaient que des orphelins étaient victimes d'abus sexuels perpétrés par des religieux à Terre-Neuve dans les années 60 et 70<sup>17</sup> ?
- ◆ Que penser des gens qui gardent aujourd'hui le silence alors qu'il savent que certains enfants, que certaines femmes ou que certaines personnes âgées sont victimes de violence ?
- ◆ Que penser des religieuses qui dirigeaient les établissements abritant les « orphelins de Duplessis<sup>18</sup> » ?
- ◆ Dans quelle mesure doit-on tenir compte des souffrances animales dans nos réflexions morales ?
- ◆ Si jamais mon pays faisait une déclaration de guerre qui me paraissait juste, serait-il de mon devoir d'y participer ?

17. Sur cette affaire sordide, voir Michael Harris, *La tragédie de Mount Cashel*, Montréal, Libre Expression, 1991.

18. Sur cette triste affaire, voir Bruno Roy, *Mémoire d'asile, la tragédie des enfants de Duplessis*, Montréal, Boréal, 1994.

- ❖ Si j'avais à voter soit en faveur d'une réduction de 20 % du salaire des employés de l'entreprise où je travaille, soit en faveur de la mise à pied d'un nombre important de jeunes employés, que devrais-je faire pour agir moralement ?
- ❖ Est-il acceptable de réintroduire des prédateurs dangereux pour les êtres humains (couguars, ours) dans des parcs nationaux très fréquentés au nom du respect de l'équilibre naturel de ces parcs, tout en sachant que des accidents vont se produire et que des êtres humains vont payer de leur vie cette décision ?
- ❖ L'arthrite est une maladie qui réduit souvent considérablement la qualité de vie d'un nombre important de personnes. Quelle proportion de notre budget pour la recherche médicale devrait-on allouer pour ce type de maladie plutôt que pour certaines autres maladies qui sont mortelles mais qui touchent beaucoup moins de gens ?
- ❖ Où s'arrête le droit à la santé ? L'individu qui revendique le droit à la santé n'a-t-il pas par ailleurs certaines responsabilités quant à sa propre santé ?
- ❖ Existe-t-il des disparités régionales qui soient justes et d'autres injustes ? Si oui, lesquelles ?
- ❖ Dans nos sociétés, quelles sont les inégalités entre individus qui sont justifiables ?
- ❖ Quels sont nos devoirs, individuels ou collectifs, envers les réfugiés ? Envers les affamés ?
- ❖ Quels sont nos devoirs, individuels ou collectifs, envers les gens qui sont menacés de mort ou de torture dans leur pays à cause de leur opposition à un régime politique illégitime qui a pris le pouvoir par la force ou à la suite d'une élection tenue dans un système électoral corrompu ?
- ❖ Peut-il exister des compensations justes pour les groupes que nos sociétés ont maltraités dans le passé, comme les autochtones ?
- ❖ La torture peut-elle être justifiable dans certains cas ?
- ❖ Quand peut-on dire d'un travailleur qu'il est exploité ?
- ❖ Que faut-il penser d'un gouvernement qui refuse à ses citoyens le droit de circuler librement à l'extérieur de son territoire ?
- ❖ Est-il juste que tous les citoyens contribuent au système d'éducation publique ?
- ❖ Doit-on avoir une position neutre face aux pratiques de mutilation sexuelle qui sont pratiquées dans certains pays ?
- ❖ Est-il justifié d'interdire, comme on l'a fait en France en 1994, les symboles religieux comme le hidjab ou le tchador (le foulard islamique) dans les écoles ?
- ❖ Que faut-il penser des mesures de discrimination positive ?
- ❖ Les déficients mentaux devraient-ils avoir le droit de vote ?
- ❖ Les prisonniers devraient-ils avoir le droit de vote ?
- ❖ Devrait-on pouvoir stériliser un déficient mental, même s'il refuse son consentement ?

- ◆ A-t-on le devoir de dénoncer ceux qui fraudent l'impôt?
- ◆ Devrait-on abolir le droit de succession afin d'assurer l'égalité des chances entre tous les citoyens?
- ◆ Devrait-on rendre le vote obligatoire, comme c'est le cas en Belgique ou en Australie?

Toutes les questions précédentes se situent dans la perspective d'un *spectateur* qui se demande quoi penser de telle ou telle chose. Les questions suivantes se posent dans la perspective d'un *acteur*, c'est-à-dire d'une personne qui se demande concrètement « que devrais-je faire? »

- ◆ Devrais-je donner à cet organisme de charité et, si oui, combien?
- ◆ Devrais-je partager mon travail, c'est-à-dire moins travailler pour que d'autres personnes puissent elles aussi travailler?
- ◆ Devrais-je dénoncer à la police le locataire du dessous qui bat sa conjointe?
- ◆ Devrais-je tricher à l'examen?
- ◆ Devrais-je porter assistance à un piéton que je viens de heurter après avoir dérapé, alors que j'étais en état d'ébriété?
- ◆ Devrais-je voter aux prochaines élections?
- ◆ Devrais-je accepter de ne pas dénoncer un malfaiteur, par exemple un revendeur de travaux dans les écoles secondaires, en échange d'argent?
- ◆ Devrais-je frauder l'impôt?
- ◆ S'il m'est possible de réclamer un montant de mon employeur pour un travail que je n'ai pas fait, sachant qu'il ne le saura pas, devrais-je le faire?
- ◆ Devrais-je forcer mon subalterne à aller me chercher un lunch, sous peine de renvoi?
- ◆ Devrais-je copier mon travail de session?
- ◆ Est-il acceptable de pirater des logiciels de dessin s'ils me permettent de gagner des revenus et que je n'ai pas les moyens de les acheter?
- ◆ Est-il acceptable de cacher une liaison à mon conjoint?
- ◆ Devrais-je tuer mon associé qui me vole et exploite mes compétences depuis vingt ans?
- ◆ Devrais-je dire à un inconnu qu'il vient d'oublier son portefeuille?
- ◆ Devrais-je dire à la caissière qu'elle m'a remis trop de monnaie?
- ◆ Devrais-je dénoncer mon beau-frère qui fraude l'aide sociale?
- ◆ Devrais-je faire une fausse déclaration à ma compagnie d'assurances?
- ◆ Devrais-je écouter un téléroman à la télé ou aller assister à la conférence donnée par Amnesty Internationale?
- ◆ Devrais-je m'intéresser à l'actualité politique?
- ◆ Devrais-je protester ou ne rien dire lorsque des amis colportent des préjugés dangereux?
- ◆ Devrais-je dire à un proche que son ou sa partenaire le trompe?

- ❖ Devrais-je encore parler à ce collègue qui s'est conduit de manière révoltante ?
- ❖ Devrais-je boycotter une compagnie qui pollue l'environnement ?
- ❖ Devrais-je me donner la peine de trier mes déchets domestiques et faire du recyclage ?
- ❖ Devrais-je prendre la peine de m'informer et d'aller voter aux élections scolaires, même si je n'ai pas d'enfants ?

Les questions qui suivent, quant à elles, sont de nature plus théorique.

- ❖ Peut-on justifier un jugement moral ?
- ❖ Comment une morale pourrait-elle être meilleure qu'une autre ?
- ❖ Pourquoi devrait-on agir moralement ?
- ❖ Est-ce qu'au fond toutes les morales ne reposent pas sur les mêmes principes ?
- ❖ Que faire lorsque des considérations morales nous poussent dans des directions opposées ?
- ❖ Comment faire en sorte que nos sociétés soient meilleures ?
- ❖ Comment rendre les gens plus sensibles aux injustices ?
- ❖ Est-ce que le fait de ne pas intervenir pour empêcher qu'un tort ne soit causé équivaut à commettre soi-même ce tort ?
- ❖ La fin justifie-t-elle parfois les moyens ? Si oui, dans quelles circonstances ?
- ❖ Peut-on agir immoralement envers soi-même ?
- ❖ S'il n'y a pas d'être divin, peut-il y avoir une morale raisonnable ?
- ❖ D'où vient que les êtres humains peuvent adopter un point de vue moral ?

Comme on le constate, l'éthique ce n'est pas seulement l'examen des thèmes habituels que sont l'avortement et la peine de mort !

## Quelles idées erronées entend-on couramment à propos de l'éthique ?

### *Première idée erronée :*

**« L'éthique est avant tout une espèce de code rigide idéal, peu utile en pratique. »**

Le philosophe australien Peter Singer, qui s'est interrogé sur cette idée erronée, en dit ceci :

Les gens croient parfois que l'éthique est un ensemble de règles simples et peu complexes du genre « Il ne faut pas mentir », « Il ne faut pas voler » et « Il ne faut pas tuer ». Il n'est pas surprenant que ceux qui voient ainsi l'éthique croient également que l'éthique ne peut s'attaquer aux complexités de la vie réelle. Car, dans des situations inhabituelles, il se peut fort bien que ces petites règles entrent en conflit les unes avec les autres ;

et même quand ce n'est pas le cas, il est possible que le respect d'une règle conduise à un désastre. Il est peut-être habituellement mal de mentir, mais sous l'Allemagne nazie, il aurait sûrement été justifié de ne pas révéler à des membres de la Gestapo, venus cogner à votre porte à la recherche de Juifs, qu'une famille juive était réfugiée dans votre grenier<sup>19</sup>.

Comme nous le verrons plus loin dans l'ouvrage, les éthiciens font valoir que l'éthique est autre chose qu'un ensemble de règles à appliquer rigidement. De plus, comme nous faisons quotidiennement des évaluations morales, on ne peut pas dire que l'éthique est peu utile en pratique et qu'elle n'intervient que dans des occasions spéciales.

Mais peut-être y a-t-il aussi autre chose. Parmi ceux qui soutiennent l'idée que l'éthique est avant tout une espèce de code rigide, idéal, mais peu utile, voire même dangereux en pratique, plusieurs ont recours à une argumentation bien particulière, qui a la forme suivante: «Les gens à principes sont des gens rigides qui ont adopté des règles une fois pour toutes et ne les remettent pas en question, même si ces principes mènent à des absurdités dans certains cas ou qu'ils n'ont plus leur raison d'être. Or, il arrive souvent que ces principes soient mauvais. Et lorsqu'ils sont bons, le fait qu'ils y adhèrent dogmatiquement et qu'ils les appliquent mécaniquement leur enlève toute leur souplesse d'esprit et leur sens critique.»

On met ici le doigt sur quelque chose d'important: il est vrai que le dogmatisme est aux antipodes de l'attitude critique et qu'il ne faut pas l'encourager dans le domaine de l'éthique, pas plus qu'il ne faut l'encourager dans les autres domaines. Toutefois, il semble que cette critique confond *le fait d'avoir des principes* — ce qui semble tout à fait acceptable et même indispensable aux êtres humains<sup>20</sup> — et *l'adhésion dogmatique ou peut-être même fanatique à des principes*.

Il est important de toujours se rappeler que, comme nous l'avons montré précédemment (voir p. 8), les jugements moraux sont au cœur de nos vies et que la formulation de jugements moraux est une activité quotidienne. Comme tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait, on ne peut certainement pas dire que l'éthique est au fond inutile.

### ***Deuxième idée erronée:***

#### ***«L'éthique concerne avant tout le comportement sexuel.»***

Pour plusieurs, notamment pour certaines personnes âgées qui ont eu une éducation religieuse rigide, l'éthique est avant tout associée à la «bonne conduite sexuelle». La philosophe Sara Ruddick considère que «jusqu'à la découverte de moyens contraceptifs psychologiquement acceptables et efficaces sur le plan biologique, il fallait refréner les désirs sexuels dans l'intérêt du bien-être des enfants<sup>21</sup>». Peut-être est-ce là effectivement une raison qui explique l'importance à nos yeux parfois démesurée qu'on accordait dans la morale d'avant «la pilule» à la sexualité. Chose certaine, les comportements

19. Peter Singer, *Practical Ethics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 2.

20. Sans principes, chaque situation serait unique et nouvelle. Il nous serait difficile de mettre à contribution notre expérience passée de situations semblables. Peut-être nous serait-il alors impossible de tirer des leçons de nos succès et de nos erreurs.

21. Sara Ruddick, «On Sexual Morality», dans James Rachels (dir.), *Moral Problems*, New York, Harper & Row, 1971, p. 85.

sexuels ne constituent plus, de nos jours, un objet privilégié de réflexion éthique, comme on a pu le constater en parcourant la liste de questions à la section précédente.

On peut par ailleurs noter que durant la période qui a suivi la découverte et la commercialisation de la pilule contraceptive, soit pendant les années 60 dans nos sociétés, c'est au nom de considérations morales que l'on revendiquait la liberté sexuelle. Les défenseurs de la libération sexuelle soutenaient que la morale religieuse en matière de sexualité était répressive, injustifiée, fondamentalement arbitraire, qu'elle allait à l'encontre de l'intérêt et de l'épanouissement des individus qu'elle les menait à des drames personnels et les emprisonnait dans la culpabilité. Bref, selon eux, *cette prétendue morale s'avérait, après examen critique, foncièrement immorale*. Il était temps de passer à un autre « système de morale sexuelle », beaucoup plus ouvert. Dans ce nouveau cadre moral — à l'intérieur duquel nous nous trouvons encore aujourd'hui —, il y a encore bien des comportements qui sont carrément désapprouvés ou qui font l'objet de débats. Ce sont surtout ceux auxquels on associe la violence, l'inégalité ou le mensonge, par exemple la violence sexuelle, la pornographie, la pédérastie, la prostitution ou l'adultère<sup>22</sup>.

### **Troisième idée erronée:**

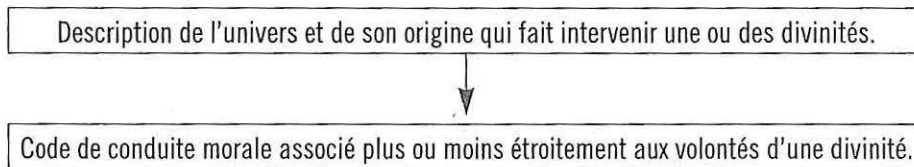
**« L'éthique est une préoccupation essentiellement religieuse. »**

Nous aurons l'occasion de traiter en détail de cette question plus loin. Disons pour le moment que les religions se composent le plus souvent d'au moins deux éléments :

- ❖ une description de l'univers et de son origine où intervient une divinité ;
- ❖ un code de conduite morale associé de manière plus ou moins étroite aux volontés de cette divinité<sup>23</sup>.

---

## **DEUX ÉLÉMENTS PRÉSENTS DANS LES RELIGIONS**



---

Il est vrai que la conscience morale de bien des gens a été moulée dans une religion. *Mais ce n'est pas toujours le cas*. Et puis, lorsqu'il en va ainsi, cette conception religieuse peut devenir problématique. Le rôle

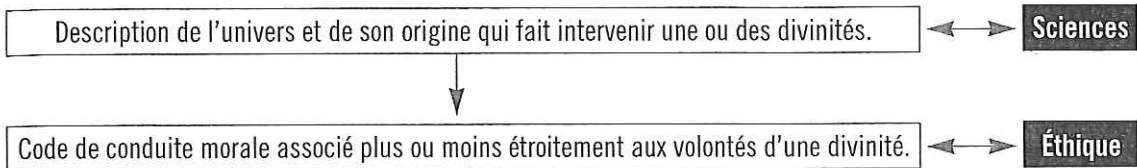
---

22. Voir *ibid.*, p. 84-105.

23. La volonté de la divinité en matière de morale peut s'exprimer de diverses manières, par exemple dans un livre sacré, comme la Bible ou le Coran, dans les propos d'un leader ou d'un représentant de la divinité, comme le pape, ou encore dans des « communications personnelles ». Il est à noter que la caractérisation que nous avons donnée exclut de la catégorie des religions proprement dites les systèmes d'idées, tels le bouddhisme ou le jaïnisme, qui n'admettent pas l'existence de divinités. Il arrive que l'on considère de tels systèmes comme des religions ; on prend alors le terme religion en un autre sens.

accordé à la divinité peut entrer en conflit avec les descriptions de l'univers et de son origine produites par des sciences, telles la cosmologie, la paléontologie ou l'anthropologie. Le code de conduite morale peut être remis en question par l'éthique contemporaine. Si l'on n'a pas de bonnes raisons de croire à l'existence d'une divinité et que les théories éthiques contemporaines n'y font pas appel, les morales basées sur la religion perdent beaucoup de leur attrait.

## DEUX TYPES DE CONFLIT



Nous aurons l'occasion de traiter des conflits entre la conception religieuse de la morale et la conception athée au chapitre 6, lorsque nous aborderons l'étude des penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, le «siècle des Lumières». Cette époque illustre de façon exemplaire comment on peut argumenter pour substituer aux morales basées sur les religions des morales basées sur l'examen des besoins, des sentiments, des intérêts et des rapports humains. Aux religieux qui disaient : «Si vous abandonnez l'idée d'une divinité, il n'y a plus de morale qui tiendra», ces philosophes répondaient : «C'est ridicule. On peut fonder la morale sur autre chose que sur des êtres fantaisistes ; de plus, vos religions sont de beaux exemples d'institutions profondément immorales et corrompues jusqu'à la moelle. Il faut détruire les religions au plus vite pour améliorer les gens.» Mais pour montrer que l'éthique n'est pas essentiellement reliée à la religion, il peut être suffisant d'indiquer que, parmi les éthiciens qui ont fait leur marque dans les deux derniers siècles, seule une minorité croyait à l'existence d'une divinité et en faisait dériver leur morale.

Mais, pourrait-on faire remarquer, les religions ne font-elles pas un grand nombre de recommandations tout à fait sensées ? Bien entendu. Qu'y a-t-il de mal dans l'idée chrétienne selon laquelle il faut aimer autrui ? Pas grand-chose. Il faut toutefois noter que cette idée n'est pas propre à la religion chrétienne. Le philosophe chinois Mo-tseu la défendait déjà au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère, tout comme les utilitaristes au XIX<sup>e</sup> siècle et la plupart des philosophes contemporains. Bref, les théories éthiques contemporaines qui s'opposent aux théories religieuses ne soutiennent pas nécessairement toujours des principes opposés à ceux des théories religieuses. Mais lorsqu'elles s'accordent avec elles, ce n'est pas pour les mêmes raisons.

Ajoutons que l'idée voulant que l'éthique doive reposer sur la religion est parfois défendue par des athées<sup>24</sup>. On débouche alors souvent sur une

24. Un athée considère qu'il est rationnellement justifié de croire que les divinités n'existent pas. Les athées qui ne sont pas dogmatiques sont prêts à changer d'idée, mais considèrent qu'ils n'ont pas le fardeau de la preuve, que c'est à ceux qui croient en l'existence de divinités qu'il revient de faire la preuve de leur croyance et que, en attendant, il est plus raisonnable de ne pas y croire.

vision relativiste de la morale, qui lui dénie toute valeur réelle. Cela s'exprime par des réflexions de la forme suivante : « La religion, ça ne tient pas debout. Or, comme la morale doit reposer sur la religion, la morale ne tient pas debout non plus<sup>25</sup>. »

Il arrive aussi que l'idée voulant que l'éthique doive reposer sur la religion contribue à la popularité des croyances religieuses. Ainsi, certaines personnes raisonnent ainsi : « La religion, ça ne me dit pas grand-chose en soi. Cependant, comme je trouve que la morale est importante et qu'elle doit nécessairement reposer sur la religion, il faudrait bien que j'adopte une religion. » Une fois remise en question la nécessité de la connexion entre la morale et la religion, ces deux argumentations s'avèrent bien entendu incorrectes.



## Quels liens y a-t-il entre l'éthique et le droit ?

L'éthique entretient des relations avec le droit. Certaines lois sont justes, d'autres sont injustes, certaines sont bonnes sur le plan moral, d'autres sont mauvaises. Ce type d'évaluations très courantes sont des *évaluations morales des lois*, et elles relèvent donc de l'éthique.

En plus du principe général selon lequel les lois sont évaluées sur le plan moral, certaines questions plus particulières viennent à l'esprit lorsqu'on réfléchit aux liens entre le droit et la morale. Pensons notamment à la question de la *désobéissance civile* : peut-on avoir, dans certaines circonstances, le devoir de désobéir aux lois et, si oui, dans quelles circonstances<sup>26</sup> ?

Pensons aussi à l'interprétation et à l'application des lois. Il arrive souvent que des considérations morales interviennent dans le processus même d'interprétation ou d'application des lois<sup>27</sup>. Ainsi, les causes portées en Cour suprême sont bien souvent des causes dans lesquelles des principes ayant une portée morale entrent en conflit.

25. Nous traiterons en détail de la vision relativiste de la morale au chapitre suivant.

26. Dans la rubrique *Matière à réflexion* du présent chapitre, on trouvera un texte du philosophe Henry David Thoreau et un texte de l'homme politique Martin Luther King qui traitent précisément de cette question. Joel Feinberg caractérise ainsi la désobéissance civile : une infraction envers l'autorité légale ou politique commise ouvertement au nom d'une cause supérieure ou tenue pour telle. Joel Feinberg, *Civil Disobedience in the Modern World*, dans Joel Feinberg et Hyman Gross (dir.), *Philosophy of Law*, Belmont, Wadsworth, 1986, p. 129.

27. ◀ Voir le texte de la décision de 1994 de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Sue Rodriguez, que l'on cite dans la 2<sup>e</sup> section de l'*Anthologie de textes*. ▶ Sue Rodriguez était une victime de la sclérose latérale amyotrophique (plus connue sous le nom de maladie de Lou Gehrig) qui demandait de l'aide pour pouvoir se donner la mort. Il convient de noter que la désobéissance civile était également en cause dans cette affaire. D'une part, Sue Rodriguez se donna la mort malgré l'interdiction de la Cour suprême. D'autre part, le député néo-démocrate Svend Robinson a assisté à la mort de Sue Rodriguez et l'a déclaré publiquement. Cela aurait pu avoir de graves conséquences pour lui. Voir aussi Lisa Hobbs Birnie et Sue Rodriguez, *Uncommon Will – The Death and Life of Sue Rodriguez*, Toronto, Macmillan, 1994.

Les peines imposées à ceux qui ne respectent pas les lois et les principes qui régissent la sévérité de ces peines sont aussi l'objet d'évaluations morales. C'est ce qu'on appelle la justice corrective ou la justice en matière de criminalité. On y traite notamment de la peine de mort, de la légitimité des sentences exemplaires, des droits des victimes, de ce qui fait qu'une sentence est proportionnelle au crime, etc.

Les chartes des droits se situent aussi à l'intersection du droit et de l'éthique. Ces chartes énoncent des principes légaux généraux qui déterminent l'orientation d'une société. Il peut arriver que certaines de leurs dispositions particulières soient contestées. Pensons par exemple à la « clause nonobstant », qui permet à un gouvernement de se soustraire à certains articles de la *Charte canadienne des droits et des libertés*<sup>28</sup>. Il peut arriver aussi que ce soit leur existence même qui soit remise en question. Certains considèrent en effet qu'elles limitent trop le pouvoir des parlements et préféreraient que l'autorité ultime, sur certaines questions, soit le parlement plutôt qu'une cour. À leur avis, les chartes des droits confèrent trop de pouvoir aux juges.

En plus de faire l'évaluation morale des lois elles-mêmes, on peut faire l'évaluation morale de certains aspects du système d'administration de la justice. On peut, par exemple, s'interroger sur la longueur des délais, sur l'accessibilité des services juridiques à la classe moyenne, sur la négociation des plaidoyers, etc.<sup>29</sup>.

Nous avons dit ci-dessus qu'on pouvait approuver ou désapprouver moralement les lois. Il en découle que la liberté dont nous jouissons sur le plan légal n'équivaut pas à notre liberté morale. En effet, on peut fort bien, du point de vue légal, être libre de faire des choses, alors qu'on ne se sent pas moralement libre de les faire. Pensons, par exemple, aux gens qui refusaient de posséder des esclaves à une époque où il leur était légalement possible de le faire. On peut aussi, à l'inverse, ne pas être libre de faire quelque chose du point de vue légal mais se considérer libre, voire même moralement obligé de le faire. Ainsi, bien des gens, que ce soit à tort ou à raison, se considèrent moralement libres de se procurer et de consommer des drogues douces. Quant à l'obligation morale de violer des lois, elle est illustrée par la problématique de la désobéissance civile évoquée plus haut. On voit donc que la liberté légale et la liberté morale sont deux choses bien différentes, même s'il arrive, bien entendu, que notre conscience morale tout comme la loi nous interdisent d'accomplir un même acte. Ainsi en va-t-il par exemple du conducteur qui se refuse à conduire en état d'ébriété.

On peut également constater un écart semblable entre la responsabilité légale et la responsabilité morale. En effet, ce n'est pas parce qu'on ne peut pas être tenu responsable de quelque chose sur le plan légal qu'on n'a pas pour autant de responsabilité morale. On le constate aisément en pensant

---

28. Il s'agit de l'article 33. ◀ On trouve la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui date de 1982, dans la 2<sup>e</sup> section de l'*Anthologie*. ▶

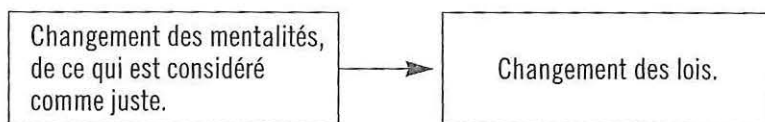
29. La négociation de plaidoyer est la pratique par laquelle l'avocat de la poursuite et celui de la défense s'entendent pour échanger un verdict de culpabilité contre une accusation réduite et par conséquent contre une peine moins sévère. Pour un point de vue critique sur le système judiciaire du Québec, voir entre autres Rodolphe Morrisette, *Les juges — Quand éclatent les mythes*, Montréal, VLB éditeur, 1994.

au fait qu'on peut se sentir une obligation morale à aider une amie à déménager ou à lui prêter ses notes de cours, même si l'on n'a aucune responsabilité légale de le faire. De même, si quelqu'un laisse tomber à quelques reprises un ami dépressif et que cet ami se suicide, il s'attribuera probablement une certaine responsabilité morale, même s'il n'en a aucune du point de vue légal.

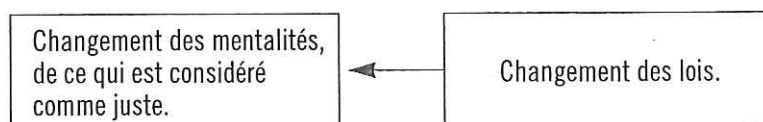
Qu'en est-il de la différence entre les règles morales et les lois? La morale est notamment composée de règles qui s'appliquent aux actions humaines. C'est également le cas du droit. Cependant, les règles morales se distinguent des lois d'au moins trois manières. En premier lieu, on ne peut pas simplement décréter que telle règle morale n'est plus valide et que telle autre va prendre sa place comme on peut le faire pour les lois. On entend souvent la déclaration suivante: «À partir du premier novembre prochain, telle activité ne sera plus *illégal*e.» Il serait insensé de dire: «À partir du premier novembre prochain, telle activité ne sera plus *immorale* »! Une seconde particularité qui distingue les lois des règles morales est illustrée par le fait qu'un individu ne peut pas se donner ses propres lois mais peut fort bien se donner ses propres règles morales. Finalement, la violation d'une loi entraîne, en principe, une punition externe, telle une amende, une interdiction ou un emprisonnement, alors que la violation d'une de ses propres règles morales entraîne plutôt une punition interne: on n'est pas très fier de soi.

Rappelons le passage d'Isocrate cité précédemment dans ce chapitre: «Si tu commets un acte dont tu as à rougir, n'espère jamais le cacher, car s'il échappe aux autres, il sera toujours connu de toi-même.» Bien entendu, comme un même acte peut être interdit par la loi et par notre propre conscience morale, les aspects internes et externes peuvent se combiner. De plus, la violation d'une de nos propres règles morales pourra, si celle-ci est communément admise par notre entourage, entraîner une combinaison de culpabilité personnelle et de reproches d'autrui, voire de conséquences externes, telles que la perte d'amis ou une mauvaise réputation.

Terminons cette section en disant quelques mots sur les manières dont les règles morales et les lois peuvent interagir. Puisque nous évaluons les lois existantes sur la base de critères moraux, il n'est pas surprenant que l'évaluation que les citoyens font d'une loi puisse entraîner sa modification ou son abolition. Il arrive aussi que l'opinion publique pousse le législateur à adopter des lois dans un domaine. Dans ce cas, des changements dans l'opinion publique peuvent entraîner l'adoption ou la modification de lois. On peut penser que, durant les trente dernières années, ce sont de telles pressions qui sont à l'origine, d'une part, de la plus grande sévérité des lois (ou des peines) relatives aux agressions sexuelles, à la violence familiale ou à la conduite en état d'ébriété et, d'autre part, de la moindre sévérité des lois (ou des peines) relatives à la possession de drogues douces.



Mais l'inverse se produit également. Une modification des lois peut contribuer à un changement des mentalités. Qu'on pense par exemple aux lois qui rendent obligatoire le port de la ceinture de sécurité en automobile ou le casque protecteur en motocyclette. Ces lois, qui étaient passablement impopulaires lorsqu'elles ont été décrétées, ont contribué à modifier les attitudes des gens et sont largement acceptées de nos jours. On justifie souvent de telles lois en prétendant que les mentalités n'évoluent pas rapidement et que les gens ne sont pas portés à évaluer correctement leurs intérêts à long terme.



De tels arguments soulèvent la question du *paternalisme*, c'est-à-dire de l'attitude qui consiste à imposer contre son gré une décision à quelqu'un pour son propre bien. Les cas de paternalisme étatique peuvent évidemment poser un problème moral, et il faut certes être méfiants à cet égard : une entorse momentanée à la volonté populaire pour une bonne cause peut facilement servir de prétexte à l'adoption de mesures carrément inacceptables.

Le schéma de la page suivante résume cette section portant sur les liens entre l'éthique et le droit.



## Quels liens y a-t-il entre l'éthique et les sciences humaines ?

Passons maintenant à l'examen des liens qui existent entre l'éthique et les sciences humaines. Nous nous intéresserons particulièrement à l'économique, à l'anthropologie et à la psychologie.

L'éthique entretient des liens privilégiés avec l'économique. Adam Smith (1723–1790) a été un grand éthicien et un grand économiste. Tout en ayant composé l'ouvrage classique d'économie intitulé *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations*, Smith a passé une bonne partie de sa carrière à enseigner l'éthique et a aussi produit l'ouvrage classique d'éthique intitulé *La théorie des sentiments moraux*. Pensons aussi à John Stuart Mill (1806–1873), à la fois auteur du classique d'économie *Principes d'économie politique* et des classiques d'éthique que sont *L'utilitarisme* et *De la liberté*. Chez les contemporains, on peut signaler Amartya Sen, spécialiste réputé en économie du bien-être, la branche de l'économie qui traite de la maximisation du bien-être humain, ainsi que John Harsanyi, auteur de travaux remarquables en éthique qui s'est vu décerner le prix Nobel d'économie en 1994.

D'où viennent ces recoupements ? L'économie s'intéresse à la production et à la distribution des biens et des revenus. Or, parler de distribution de biens et de revenus, c'est évoquer des distributions *justes* et des

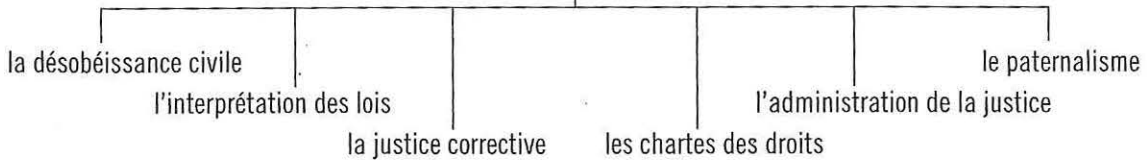
---

## LES LIENS ENTRE L'ÉTHIQUE ET LE DROIT

Point de rencontre général entre le droit et l'éthique

Nous faisons l'évaluation morale des lois lorsque nous disons qu'elles sont justes ou injustes, bonnes ou mauvaises sur le plan moral.

Quelques problématiques particulières entre le droit et l'éthique



La morale et les lois

La liberté légale n'équivaut pas à la liberté morale.

La responsabilité légale n'équivaut pas à la responsabilité morale.

- On ne peut pas décréter que quelque chose est désormais immoral.
- Un individu peut lui-même modifier ses règles morales ou se donner de nouvelles règles morales.
- La violation d'une règle morale à laquelle on souscrit entraîne une sanction à caractère interne.

---

distributions *injustes*. De plus, la nature des systèmes économiques a une influence considérable sur la réalité sociale. Ainsi, il est clair que le capitalisme entraîne des effets positifs et négatifs sur la société. L'examen des problèmes créés par le capitalisme et des solutions envisagées, notamment la mise sur pied et la gestion de programmes sociaux par le secteur public, fait intervenir à la fois des considérations économiques et éthiques. Il est bien entendu essentiel de prendre en compte aussi la dimension économique pour bien évaluer un certain nombre de questions d'ordre éthique, ne serait-ce que pour tenter de prévoir les conséquences de mesures ou de programmes éventuels. Pensons aux projets visant à raccourcir la semaine de travail ou à imposer le travail partagé. Pensons aussi aux politiques de plein-emploi radicales qui obligerait, par exemple, à limiter la liberté d'accès à certains programmes universitaires dans les domaines où il y a peu d'emplois.

L'anthropologie, quant à elle, nous oblige par ses descriptions des mœurs étrangères à nous distancier de nos propres codes moraux, à les *relativiser*, à les considérer avec une plus grande neutralité. Elle nous entraîne souvent aussi vers le relativisme, c'est-à-dire vers l'idée selon laquelle les valeurs s'équivalent toutes. Un anthropologue sérieux, désireux de décrire

honnêtement et de bien comprendre le fonctionnement d'autres cultures, doit évidemment chercher à éviter de porter des jugements moraux qui nuiraient à son travail. On sait que les descriptions tendancieuses de cultures étrangères servent par la suite souvent à renforcer les préjugés et les stéréotypes à leur endroit. Les anthropologues ont donc raison de se méfier et de nous inciter à nous méfier des distorsions que crée notre propre culture dans la perception du comportement de gens d'autres cultures. Cependant, il y a un grand pas entre cette prudence tout à fait justifiée et la conclusion que les morales de toutes les cultures se valent et que nous ne pouvons porter aucun jugement fondé sur une pratique qui nous semble condamnable — la mutilation sexuelle, par exemple. Ce pas, nous *refuserons* de le faire. Le chapitre suivant sera consacré à cette question.

La psychologie entretient elle aussi des liens étroits avec l'éthique. En témoignent notamment les études du psychologue Jean Piaget et celles de Lawrence Kohlberg et de leurs successeurs, qui tentèrent de montrer que l'évolution morale d'un individu suit certaines étapes précises<sup>30</sup>. On peut citer en deuxième lieu des recherches concernant l'influence de nos caractéristiques psychologiques sur nos sentiments, nos raisonnements, nos façons de nous identifier à autrui, de nous imaginer à leur place, etc.<sup>31</sup>.

Après avoir indiqué quelques connexions entre les recherches des éthiciens et celles des chercheurs en sciences humaines, examinons la place de l'éthique, et plus généralement des valeurs, dans le *travail* même du chercheur en sciences humaines. En tant que scientifiques, les chercheurs en sciences humaines ne font rien d'autre que de chercher à décrire ou à expliquer. Bien entendu, lorsqu'ils adoptent une théorie plutôt qu'une autre parce qu'ils la trouvent *meilleure*, ils portent des jugements de valeur. Ces jugements de valeur sont de même nature que ceux que portent les biologistes ou les physiciens qui évaluent les théories biologiques et physiques<sup>32</sup>. Ce ne sont pas des jugements sur la valeur *morale* d'une action, d'une institution, etc., mais plutôt des jugements sur la *valeur d'une théorie*. On les appelle d'ailleurs plus spécifiquement des jugements de valeur épistémiques<sup>33</sup>.

Il arrive aussi qu'un chercheur inclue des jugements de valeur spécifiquement *moraux* dans ses travaux, notamment lorsqu'il joue le rôle de conseiller. Pensons par exemple à un sociologue qui tient pour acquis qu'une

---

30. Sur Piaget, voir Jean Piaget, *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, P.U.F., 1969 et Pierre Moessinger, *La psychologie morale*, Paris, P.U.F., 1989. Sur Kohlberg, voir Lawrence Kohlberg, *The Philosophy of Moral Development: Moral Stages and the Idea of Justice*, San Francisco, Harper & Row, 1981, ainsi que le numéro spécial de la revue *Ethics*, vol. 92, n° 3, avril 1982 et T. M. Reed, «Developmental Moral Theory», dans *Ethics*, vol. 97, n° 2, janvier 1987, p. 441-456.

31. Voir par exemple l'excellent «Ethics and Cognitive Science» d'Alvin I. Goldman, *Ethics*, vol. 103, n° 2, janvier 1993, p. 337-360 et *Moral Imagination: Implications of Cognitive Science for Ethics* de Mark Johnson, Chicago, Chicago University Press, 1994.

32. Sur les jugements de valeur épistémiques, voir le chapitre 8 de notre ouvrage *Connaissance et argumentation* (ERPI, 1992). Sur l'éthique en science, voir l'annexe 7 du même ouvrage.

33. Il est à noter que *même* lorsque les études de chercheurs *portent sur* les valeurs morales d'une culture ou d'un groupe de personnes, on ne peut pas en conclure que les chercheurs y portent eux-mêmes des jugements de valeur moraux. Décrire les valeurs morales ou les expliquer ne veut pas dire qu'on approuve ou qu'on désapprouve ces valeurs morales! Un sociologue qui n'est pas raciste peut fort bien faire une étude sur le racisme sans qu'interviennent ses propres jugements de valeur moraux.

hausse du taux de suicide est quelque chose de déplorable ou à un économiste qui considère que le chômage ou l'inflation<sup>34</sup> sont des plaies sociales. Est-ce problématique? Il nous semble que non, s'il s'agit de jugements moraux banals. Un économiste ou un sociologue n'a pas à expliquer pourquoi la pauvreté ou l'analphabétisme sont mauvais sur le plan moral. Les jugements moraux banals n'interviennent d'ailleurs pas seulement en sciences humaines. Ainsi, les ingénieurs spécialisés en environnement admettent que la pollution est mauvaise, les médecins tiennent pour acquis que la santé est un bien et que la souffrance est un mal. Bien sûr, si l'économiste, l'ingénieur ou le médecin applique des jugements moraux contestés ou contestables, il doit le signaler, reconnaître qu'il sort de son domaine d'expertise spécifique — et justifier l'usage qu'il en fait. Finalement, si de tels jugements moraux influencent tendancieusement son évaluation des mérites scientifiques d'une théorie, il est évidemment fautif.

Les convictions morales d'une personne peuvent aussi intervenir dans le choix de sa profession. Ainsi, les gens qui se dirigent en sociologie, en service social ou en technique de travail social partagent habituellement certaines valeurs, notamment une certaine sensibilité pour les problèmes sociaux. C'est tout naturel. Les valeurs d'un chercheur peuvent également le pousser à s'intéresser davantage à certains types de recherches plutôt qu'à d'autres. Ainsi, une criminologue féministe pourra se montrer plus intéressée par une recherche sur les causes de la violence à l'endroit des femmes que sur les causes des fraudes fiscales. Enfin, les valeurs peuvent aussi amener un chercheur à considérer qu'une théorie est plus intéressante qu'une autre, à espérer que telle théorie soit vraie plutôt que telle autre. Cela ne pose évidemment pas de problème particulier, à moins, comme nous le disions plus haut, que ces valeurs interfèrent avec son évaluation épistémique des mérites des hypothèses et des théories.

Les chercheurs en sciences humaines peuvent par ailleurs être placés dans des situations problématiques lorsqu'ils travaillent pour des entreprises ou pour des agences gouvernementales qui soutiennent des politiques particulières. Pensons par exemple à un économiste à qui son supérieur dit: «Je veux que vous fassiez une étude là-dessus et je veux que vous arriviez à la conclusion que mon projet est le meilleur.» Et même sans menaces ouvertes, un chercheur peut très bien saisir que son employeur n'apprécierait pas du tout qu'il arrive à certaines conclusions. De telles situations soulèvent bien entendu des problèmes éthiques. Elles ne sont toutefois pas particulières aux sciences humaines: il peut très bien arriver qu'un ingénieur ou un chercheur dans le domaine pharmaceutique se trouve dans le même genre de situation.

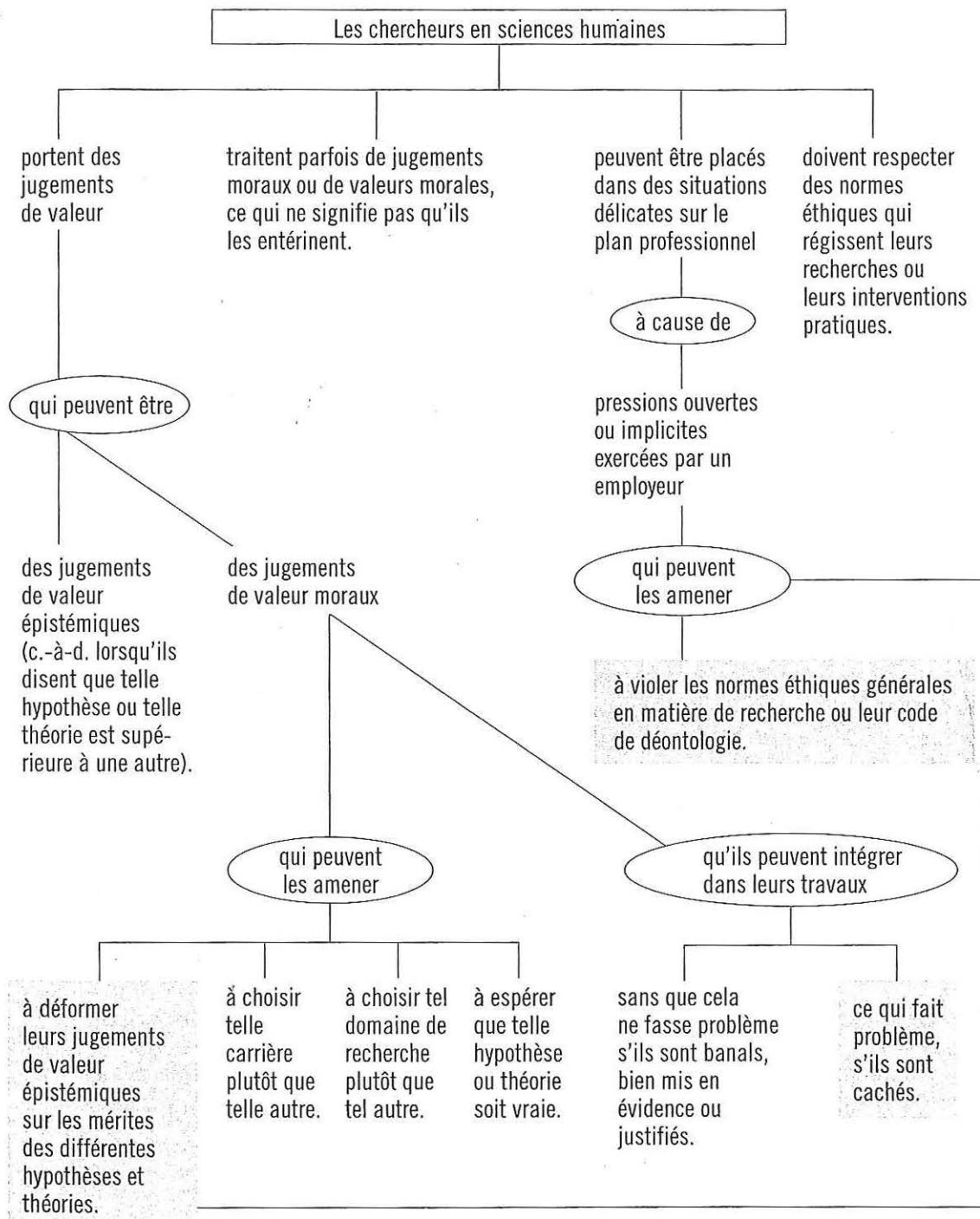
Finalement, des questions éthiques particulières se posent dans un grand nombre de disciplines des sciences et des techniques humaines, que ce soit dans la recherche (éthique de la recherche en psychologie, en anthropologie) ou dans la pratique (travail social, éducation spécialisée). Dans plusieurs cas, des codes de déontologie ont été rédigés pour guider la recherche ou l'intervention des professionnels.

---

34. Si certaines catégories de personnes peuvent demander que leurs revenus soient indexés à l'inflation, d'autres ne le peuvent pas. Les personnes dont les revenus sont fixes, notamment les personnes à la retraite qui reçoivent des pensions, s'appauvrissent lorsqu'il y a de l'inflation.

Le schéma qui suit reprend l'ensemble de notre examen des relations entre l'éthique et le travail du chercheur en sciences humaines.

### LES LIENS ENTRE L'ÉTHIQUE ET LES SCIENCES HUMAINES



\* Les situations problématiques sont sur fond de couleur.

# Résumé

1. L'éthique est une des branches de la philosophie. Elle s'intéresse à la morale et comporte des analyses et des théories sur la nature, la fonction et la valeur des jugements moraux. D'un autre point de vue, on peut aussi concevoir l'éthique comme l'examen des justifications rationnelles de nos jugements moraux.
2. L'éthique vise à nous permettre de faire des évaluations morales plus réfléchies, plus critiques, plus rationnelles du comportement d'autrui, de l'organisation sociale ou des décisions que nous avons à prendre concernant notre propre comportement.
3. Nous portons quotidiennement des jugements moraux, soit en tant que *spectateurs*, soit en tant qu'*acteurs*.
4. L'éthique est d'une grande importance parce que les jugements moraux sont au cœur de nos vies (voir le schéma à la p. 8).
5. Une conscience morale peut se caractériser, en première analyse, par sept éléments (voir l'encadré à la p. 11).
6. On doit distinguer entre «avoir des principes» et «adhérer dogmatiquement ou fanatiquement à des principes».
7. L'éthique ne porte pas particulièrement sur le comportement sexuel et n'est pas liée particulièrement à la religion.
8. Il existe un recoupement général entre le droit et l'éthique : nous faisons l'évaluation morale des lois lorsque nous disons qu'elles sont justes ou injustes, qu'elles sont bonnes ou mauvaises d'un point de vue moral. Il existe aussi plusieurs recoupements particuliers.
9. La liberté morale n'équivaut pas à la liberté légale.
10. La responsabilité morale n'équivaut pas à la responsabilité légale.
11. Les théories éthiques entretiennent des liens avec les sciences humaines.
12. Le travail de recherche en sciences humaines, comme plus généralement le travail de recherche en sciences, peut soulever des questions éthiques diverses.